

GE_GERICHTE A/1567/2006 vom 14. Juni 2006

GE Cour de justice, 2006-06-14, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1567_2006

FR: GE_GERICHTE A/1567/2006 du 14 juin 2006

IT: GE_GERICHTE A/1567/2006 del 14 giugno 2006

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 14.06.2006
A/1567/2006

A/1567/2006 ATAS/574/2006 du 14.06.2006 (AI) , SANS OBJET RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/1567/2006 ATAS/574/2006 ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Chambre 4 du 14 juin 2006 En la cause Madame M_____, domiciliée , 1203 GENEVE recourante contre OFFICE CANTONAL DE L'ASSURANCE INVALIDITE, rue de Lyon 97, 1211 GENEVE 13 intimé Vu la décision de l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (ci-après OCAI) du 30 mars 2006; Vu l'opposition formée par Madame M_____; Vu la décision de l'OCAI du 7 avril 2006 rejetant l'opposition; Vu le recours interjeté par l'assurée le 24 avril 2006; Vu les pièces produites par la recourante en date du 23 mai 2006; Vu la décision de l'OCAI du 30 mai 2006 notifiée à la recourante et communiquée au Tribunal de céans, par laquelle l'OCAI annule ses décisions des 30 mars et 7 avril 2006, et reprend l'instruction de la demande; PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES : Statuant (conformément à la disposition transitoire de l'art. 162 LOJ) Prend acte de la nouvelle décision de l'OCAI. Déclare le recours sans objet. Raye la cause du rôle. Le greffier Walid BEN AMER La présidente Juliana BALDE Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.